



Réseau d'Accueil
des Toblerones

Association Intercommunale
d'Accueil de jour des Enfants

Déclaration pour le calcul du revenu
annuel brut du ménage :
2020 Données définitives
2021 Données provisoires

Ménage	Parent 1 :	Parent 2 :
Nom et prénom		
Commune de domicile fiscal		
Téléphone		
E-Mail		
Taux d'activité%%

Autres adultes	
Nom et prénom	

Situation du ménage : toutes les personnes faisant ménage commun et de facto vivant sous le même toit avec l'enfant, y compris les personnes en union libre, ayant ou non un lien de parenté avec l'enfant.

Enfants mineurs	Nom	Prénom	Date de naissance	Structure d'accueil
Enfant 1				
Enfant 2				
Enfant 3				
Enfant 4				

Pour les personnes ne souhaitant pas fournir les justificatifs, le tarif maximum est appliqué.

Une simulation tarifaire est disponible : www.reseautoblerones.ch

2020 Données définitives	Calcul des revenus :	Revenus annuels bruts 2020 Données définitives	
		Parent 1	Parent 2
	Activité principale salariée (chiffre no 8 du certificat de salaire annuel 2020)		
	Allocations familiales Si payées et mentionnées sur la fiche de salaire mensuelle. Joindre une fiche de salaire mensuelle de 2020		
	Activité accessoire salariée		
	Indépendants Bénéfice et/ou perte net selon comptes PP, bilan et déclaration d'impôts 2020		
	Indemnités du chômage et/ou de l'APG		
	Autres revenus : PC Familles, rentes, RI, etc.		
	Aides versées par les organismes publics : subside pour caisse-maladie, aide au logement, etc.		
	Pensions alimentaires Reçues <input type="checkbox"/> ou Versées <input type="checkbox"/> (cocher ce qu'il convient)		
	Revenus immobiliers bruts perçus : loyers et fermages		

2021 Données provisoires	Calcul des revenus :	Revenus annuels bruts 2021 Données provisoires	
		Parent 1	Parent 2
	Activité principale salariée (y compris primes diverses, bonus, gratifications, etc.)		
	Allocations familiales Si payées et mentionnées sur la fiche de salaire mensuelle		
	Activité accessoire salariée		
	Indépendants Estimation du bénéfice et/ou perte net pour 2021		
	Indemnités du chômage et/ou de l'APG		
	Autres revenus : PC Familles, rentes, RI, etc.		
	Aides versées par les organismes publics : subside pour caisse-maladie, aide au logement, etc.		
	Pensions alimentaires Reçues <input type="checkbox"/> ou Versées <input type="checkbox"/> (cocher ce qu'il convient)		
	Revenus immobiliers bruts perçus : loyers et fermages		

Copies des documents à fournir :

- Le/s dernier/s certificat/s de salaire/s annuel/s ou l'attestation annuelle du chômage. Ainsi que les 3 dernières fiches du/des salaire/s mensuel/s de l'année en cours ;
- Le justificatif des allocations familiales si payées et mentionnées sur la fiche de salaire mensuelle ;
- Toutes les pages de la décision de taxation d'impôt 2020 adressée à l'office des impôts ;
- Les justificatifs en cas d'octroi de subsides/rentes/indemnités versés par les organismes publics (subsides caisse-maladie, PC familles, rentes, RI, aide au logement, etc.) ;
- Toutes autres pièces jugées utiles.

Pour les nouvelles inscriptions, veuillez également fournir :

- Attestation de domicile (Commune) et une attestation de travail (employeur) pour chaque personne faisant ménage commun avec l'enfant avec mention des jours travaillés.

Les montants déclarés sans pièce justificative ne sont pas pris en compte et le tarif maximum est appliqué.

Par sa signature, le Représentant Légal atteste de l'authenticité des informations ci-dessus, déclare avoir pris connaissance et accepté les règlements du RAT et de la structure d'accueil. Il s'engage à fournir, chaque année fiscale, les documents nécessaires pour le contrôle annuel des revenus, en l'absence des justificatifs, le tarif maximum est appliqué. Ces informations sont traitées avec confidentialité, la véracité des documents et des chiffres fournis peut toutefois être vérifiée à tout moment.

Remarques :

.....

Lieu et date :

Signature du/des parent(s) :